

COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 04 DÉCEMBRE 2023

Date de la convocation du Comité syndical : 22 novembre 2023

Nombre de délégués titulaires en exercice : 6

Nombre de délégués présents : 4

Nombre de votants : 5

L'an deux mille vingt trois, le lundi quatre décembre, à seize heures trente, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes s'est rassemblé à la mairie de Fondettes, sous la présidence de Madame Dominique SARDOU, Présidente.

Étaient présents : Dominique SARDOU, Catherine PARDILLOS, Nicole BELLANGER, Alain ANCEAU, membres titulaires, Philippe BOURLIER, membre suppléant

Représentés par pouvoir : Cédric DE OLIVEIRA, membre titulaire donne pouvoir à Alain ANCEAU

Absents excusés : Martine CHAIGNEAU, membre titulaire, Solène ETAME NDENGE, Valérie JABOT, Anne DUMANT, Judicaël OSMOND, Bernard DESROSIERS, membres suppléants

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe BOURLIER

Session ordinaire

-oOo-

Madame Dominique SARDOU, Présidente du Syndicat, ouvre la séance à 16 heures 35 et constate que le quorum est atteint. Il est procédé à un tour de table permettant à chacun de se présenter.

Avant de procéder à la lecture de l'ordre du jour, Madame la Présidente rend hommage à Monsieur Serge GRANSART, membre suppléant du Syndicat Mixte, décédé en septembre dernier.

Il est fait part de la désignation, par délibération du 26 septembre 2023 du Conseil Municipal de Fondettes, de Monsieur Philippe BOURLIER, Conseiller Municipal en charge des sports, de la ville associative et des relations internationales en tant que membre suppléant appelé à siéger au sein du Comité Syndical en lieu et place de Monsieur Serge GRANSART.

Madame la Présidente souligne la présence de Monsieur Grégory BEBLO, récemment désigné référent technique privilégié des collègues dont les repas sont réalisés par le Syndicat Mixte.

Monsieur CORTECERO, Directeur Général des Services de la ville de Fondettes, Monsieur THIOT, Responsable de production de la cuisine centrale de Fondettes et Madame DE VALBRAY, Directrice du Syndicat, sont également présents.

Messieurs PERDEREAU, DGAT du Conseil Départemental et CLEMOT, Conseiller aux Décideurs Locaux de la Trésorerie de Joué-les-Tours sont excusés.

Madame SARDOU informe les participants du fait que les projets de délibération portant sur la tarification 2024, afin d'être calculés de façon la plus précise, seront présentés lors du prochain Comité Syndical qui sera organisé le jeudi 25 janvier 2024 à 10h00.

Le comité syndical désigne Monsieur Philippe BOURLIER en qualité de secrétaire de séance.

Le déroulé de réunion est projeté en séance via un powerpoint.

Madame la Présidente soumet le procès-verbal du Comité Syndical du 27 juin 2023 à l'approbation des membres du Comité qui l'adoptent à l'unanimité.

1. Donner acte de la Présidente au comité syndical

Conformément à la délibération du Comité syndical du 21 juillet 2021, Madame la Présidente donne acte des décisions prises dans le cadre de la délégation du Comité syndical depuis le dernier comité organisé le 27 juin 2023 :

N°	DATE	SERVICE ET OBJET DE LA DÉCISION	Coût T.T.C. /an
DC2023SMR07	15/06/2023	Marché d'entretien des espaces verts de la cuisine centrale de Fondettes confié à l'association Handimobile passé un an renouvelable trois fois	4 977,41 €
DC2023SMR08	10/07/2023	Marché de produits d'entretien passé avec la société LANGLE pour un an	7 200,00 €
DC2023SMR09	10/07/2023	Marché d'usage unique passé avec la société Groupe Pierre LE GOFF pour un an	3 600,00 €
DC2023SMR10	10/07/2023	Marché de conditionnements et films pelables et scellables passé avec la société AVELINE pour un an	26 400,00 €
DC2023SMR11	23/08/2023	Acquisition d'un PC portable et de ses équipements auprès de la société INMAC WSTORE	1 407,92 €
DC2023SMR12	09/10/2023	Marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement des marchés de maintenance des équipements de la cuisine centrale de Fondettes	5 376,00 €
DC2023SMR13	09/10/2023	Prestation de suivi de maintenance d'équipements situés à la cuisine centrale de Fondettes confiée à la société AD HOC Ingénergie	2 376,00 €
DC2023SMR14	09/10/2023	Acquisition de deux équipements informatiques avec support de moniteur à fonction complète et adaptateur pour imprimante auprès de la société INMAC WSTORE	2 097,58 €
DC2023SMR15	20/11/202	Marché portant sur la maintenance préventive et curative des équipements de cuisine et production de froid de la cuisine centrale de Fondettes	25 396,00 €
DC2023SMR16	20/11/23	Marché portant sur la maintenance préventive et curative des installations de chauffage, ventilation, d'extraction, de plomberie-sanitaire et de production d'eau chaude de la cuisine centrale de Fondettes	12 883,73 €

En réponse à Madame BELLANGER, Madame la Présidente informe les membres du Comité Syndical que l'entité Handimobile, association Loi 1901 basée à Tours, a pour but d'insérer des personnes en situation de handicap par le travail dans le domaine de l'entretien des espaces verts.

Madame SARDOU souligne la qualité de la prestation des personnels de cette association qui répondent parfaitement aux consignes d'entretien des espaces verts de la cuisine centrale données par le Syndicat Mixte et donnent entière satisfaction.

2. Corrections sur exercices antérieurs propres aux imputations des recettes d'investissement

Les contributions obligatoires versées par les membres d'un syndicat (316 900,80 € comptabilisés au 1383 Subventions – département et 232 110,00 € Subventions ville) ayant vocation à être retracées en section de fonctionnement et non sur des comptes de la section d'investissement, ces erreurs d'imputation comptable commises lors d'exercices clos ont, à tort, participé à la constitution du résultat excédentaire de la section d'investissement.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Comité Syndical autorisent Madame la Présidente à procéder à comptabiliser une opération débitrice sur le compte de subvention erroné pour 549 010,80 € en contrepartie d'un crédit au compte 1068 de la section de fonctionnement du Budget Primitif 2023 pour un montant identique.

3. Décision Budgétaire Modificative n°2 sur le BP 2023

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à procéder aux modifications budgétaires pour faire face aux opérations financières et comptables du Syndicat et adopte cette décision modificative n° 2 ainsi qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
012	64111	Rénumération principale	-30 000,00 €
011	60623	Alimentation	13 606,00 €
67	678	Autres charges exceptionnelles	16 394,00 €
	TOTAL		- €

Ces opérations ne modifient en rien le montant global du Budget Primitif 2023.

4. Liste des biens amortissables, durées d'amortissement et valeur minimale des biens amortissables en une fois

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité, acte le principe du prorata temporis au 1^{er} janvier 2024 et arrête à la somme de 1500 € la valeur minimale du bien à amortir en une fois. Enfin, le Comité fixe comme suit la liste des biens amortissables :

LISTE DES BIENS AMORTISSABLES	
Immobilisations	Durée
Logiciels	2 ans
Voitures	7 ans
Camions et véhicules industriels	7 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau électrique	5 ans
Matériel informatique	4 ans
Matériel classique	6 ans
Coffre-fort	30 ans
Frais d'études	5 ans

5. Sortie des biens de la compétence transférée de la ville de Fondettes au Syndicat Mixte en 2014

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité, acte l'état des biens réformés (imputés à l'article 21758) qui avaient été mis à disposition du Syndicat par la ville de Fondettes, en prenant en compte leur Valeur Nette Comptable.

Le Comité autorise Madame la Présidente ou son représentant à établir et signer le procès-verbal de retour de mise à disposition réintégrant la liste des biens repris au certificat administratif n°5 présenté en séance.

6. Contrat privé de vente de repas entre le Syndicat Mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes et l'association Accueil de Loisirs sans hébergement « La Môme »

Le contrat privé de vente de repas permettant de continuer à fournir les repas pour les enfants fréquentant l'ALSH géré par l'association « La Môme » passé lors du Comité Syndical du 03 février 2020 arrive à échéance au 31 décembre 2023.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Valide le principe de vente de repas par le Syndicat Mixte de Gestion de la cuisine centrale de Fondettes auprès de l'association familiale « La Môme » ;
- Acte la poursuite de facturation de cette prestation au coût de revient du repas voté annuellement en assemblée délibérante ;
- Prend en compte le nombre de repas concernés (soit, une estimation de 19 500 repas annuels) dans les dépenses budgétaires de l'année 2024 et suivantes ;
- Autorise Madame la Présidente à signer le présent contrat de vente de prestations.

7. Contrat privé de vente de repas entre le Syndicat Mixte de gestion de la Cuisine Centrale de Fondettes et l'association « Saint Vincent de Paul »

Le contrat privé de vente de repas permettant de continuer à fournir les repas pour les adultes de l'association « Saint-Vincent de Paul » passé lors du Comité Syndical du 3 février 2020 arrive à échéance le 31 décembre 2023.

Le Comité Syndical, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Valide le principe de vente de repas par le Syndicat Mixte de Gestion de la cuisine centrale de Fondettes auprès de la « Conférence Saint-Vincent de Paul »
- Acte la poursuite de facturation de cette prestation au coût de revient du repas voté annuellement en assemblée délibérante ;
- Prend en compte le nombre de repas concernés (soit, une estimation de 830 repas annuels) dans les dépenses budgétaires de l'année 2024 et suivantes ;
- Autorise Madame la Présidente à signer le présent contrat de vente de prestations.

8. Tarification 2024 des prestations annexes facturées par le Syndicat Mixte

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE, pour ce qui concerne les prestations 2024 d'ordre exceptionnel d'établir systématiquement un devis sur lequel sera établi la facturation,
- DÉCIDE, pour ce qui concerne les invités éventuels, que le Syndicat Mixte prenne à sa charge le coût des repas.

9. Fourniture d'électricité à destination de la cuisine centrale de Fondettes – Principe de remboursement

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACTE le marché subséquent de la ville de Fondettes dans le domaine de l'énergie à compter du 1^{er} décembre 2023,
- ACTE le principe de remboursement mensuel des frais liés à la consommation énergétique de la cuisine centrale qui seront présentés sous forme de facture du prestataire retenue à la ville de Fondettes.
- AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document utile au remboursement des frais afférents aux dépenses énergétiques avancées par la ville de Fondettes.

10. Modification du tableau des effectifs du Syndicat Mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification du tableau des effectifs et autorise Madame la Présidente à modifier le tableau des effectifs ainsi :

FILIÈRE TECHNIQUE

Cadre d'emploi des techniciens

- Technicien titulaire temps complet	- Technicien principal titulaire principal 2ème classe temps complet
Ancien effectif : 1	Ancien effectif : 0
Nouvel effectif : 0	Nouvel effectif : 1

Il s'agit de l'évolution statutaire du responsable de production de la cuisine centrale.

Le Comité syndical :

- DIT que les crédits nécessaires au financement de ce poste est prévu au budget primitif 2024
- ACTE que cette promotion sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2024

11. Participation du Syndicat Mixte de Gestion de la cuisine centrale de Fondettes à la consultation organisée par le Centre de Gestion pour la passation du contrat couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, charge le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire d'organiser, pour son compte, une consultation en vue de souscrire un contrat groupe ouvert à adhésion facultative à compter du 1^{er} janvier 2025 auprès d'une entreprise d'assurance agréé et se réserve la faculté d'y adhérer sans devoir en aucune manière justifier sa décision.

Les garanties dans le contrat à venir, prendront en compte tout ou partie des risques suivants :

- **Personnel affilié à la C.N.R.A.C.L. :**
Décès, accidents ou maladies imputables au service, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, maternité/paternité/adoption.
- **Personnel affilié à l'I.R.C.A.N.T.E.C. (agents titulaires ou stagiaires et contractuels) :**
Accident du travail, maladie ordinaire, grave maladie, maternité/paternité/adoption.

Le Comité Syndical prend acte que ce contrat, dont le régime est la capitalisation, prendra effet au 1^{er} janvier 2025 pour une durée de 4 ans et autorise Madame la Présidente à fournir au Centre de Gestion les éléments nécessaires à la détermination de la cotisation d'assurance.

Questions diverses

1. Étude BIOCENTRE : Accompagnement installation maraîchère et relocalisation de l'approvisionnement biologique de la cuisine centrale de Fondettes

Rappel : par délibération du 25 novembre 2021 modifiant les statuts du Syndicat Mixte, la compétence visant l'exploitation directe ou l'affermage de terres agricoles qui appartiendraient au Syndicat ou qui lui seraient confiées était actée.

Conformément à la volonté politique des élus du Syndicat Mixte visant à offrir une restauration durable en proposant des légumes biologiques locaux, le projet suivant, présenté dans le cadre des orientations budgétaires 2023 présentées le 24 janvier 2023, a été adopté :

15 840 € (sur 33 460,00 € pour l'étude complète propre à la première année d'accompagnement pour un organisme spécialisé en installation maraîchère et relocalisation de l'approvisionnement biologique de la cuisine centrale de Fondettes.

L'inscription des crédits budgétaires de cette étude ont été adoptés lors de l'élaboration du Budget Primitif voté le 16 mars 2023. Suite aux réunions des 6 avril, 15 septembre et 19 octobre dernier, la restitution de la phase 1 est présentée en séance.

2. Semaine du goût 2023

Organisée du 16 au 22 octobre 2023, le thème retenu était « la saisonnalité »

En parallèle des menus spécifiques réalisés à l'occasion de cet événement, une rencontre a été organisée chaque jour entre un professionnel de la terre et une classe d'élèves de chacune des écoles maternelles de Fondettes.

Immergés au sein de l'exploitation maraîchère « Les produits du Jardin » de Fondettes, les enfants ont assisté à différents ateliers pour les sensibiliser à la diversité des légumes et aromates cultivés.

3. Audit Valeurs Culinaires

Conformément au vote du Budget Primitif 2023, un audit sur la restauration a été mandaté auprès de la société « Valeurs Culinaires ».

4 avril 2023 : Audit en cuisine centrale

11 mai 2023 : Audit sur les sites de restauration Gérard Philippe / Jean Roux

Le 15 juin 2023, la société Valeurs Culinaires présentait la restitution de cet audit qui a été transmis aux parties intéressées.

Madame SARDOU rappelle que cet audit a été souhaité afin d'obtenir un regard extérieur sur le fonctionnement de la cuisine centrale, du restaurant scolaire Gérard Philippe ainsi que du restaurant du collège Jean Roux.

Les représentants du cabinet d'audit ont été très surpris par le pourcentage de recettes de près de 80 % réalisées « fait maison » en liaison froide en cuisine centrale.

Plusieurs des préconisations ont déjà été suivies d'effets :

Côté ville :

Le personnel communal a détartré l'ensemble de la vaisselle début juillet 2023. Depuis la rentrée de septembre 2023, la préparation de la salade est réalisée dans l'office par le personnel communal. La découpe du pain est décalée à 10h45, au plus près du repas, depuis le 15 juin 2023.

Un plan d'actions commun est en cours d'étude et fera prochainement l'objet d'une présentation aux responsables des établissements et référents de restauration.

Côté Syndicat :

Les fiches recettes sont modifiées au fur et à mesure des retours liés à la satisfaction et de nouvelles recettes sont régulièrement ajoutées. La présentation des menus a depuis été allégée de façon à en faciliter la lecture.

Côté Département :

Le remplacement des plateaux, de vaisselle plus légère sont à l'étude. Un investissement devrait également être réalisé courant 2024 en terme de mobilier afin de gagner de la place et de limiter le bruit lors des déplacements.

Depuis le 15 juin 2023, deux temps d'échanges quotidiens sont organisés chaque jour entre les personnels des sites de restauration Gérard Philippe et Jean Roux.

Monsieur Grégory BEBLO, agent départemental récemment nommé référent technique des collègues, va permettre de suivre les agents après avoir passé début 2024, une journée en immersion auprès des personnels de restauration sur le site.

Dans la continuité, un plan d'actions sur la communication, la formation, le matériel, mobilier..., va être établi et présenté prochainement aux référents satellites de restauration.

4. Portage du repas festif auprès des personnes âgées fondettoises ne pouvant se rendre au banquet annuel des aînés

Les 5 et 6 octobre 2023, près de 500 plateaux festifs ont été distribués aux fondettois dans le cadre de la fête des aînés 2023

5. Contact ville de Mouans-Sartoux (Provence-Alpes Côte d'Azur – 9 510 hab)

Une visio-conférence organisée le 14 septembre 2023 a permis une mise en relation avec Monsieur Pierre ASCHIERI, Maire et son Adjoint à l'éducation, Monsieur Gilles PEROLE afin d'évoquer le sujet du maraîchage biologique.

1000 repas par jour sont réalisés en liaison chaude à destination de 3 écoles (maternelles et primaires). L'exploitation des terres en régie agricole a débuté en 2012. Une parcelle de 4 hectares est exploitée, soit 25 tonnes de légumes par an (hors pommes de terre).

Pour réaliser 100 % de maraîchage biologique, 3 salariés sont nécessaires :

- 1 responsable d'exploitation, titulaire de la fonction publique de catégorie B, filière technique ;
- 2 agents de catégories C

A cela s'ajoute un mi-temps du service espaces verts.

Ce type de démarche n'engendre pas d'économie financière.

6. Véhicules frigorifiques

Suite à une consultation lancée le 12 avril 2022, le marché portant sur l'acquisition de la location de deux véhicules neufs était confié à la société Petit Forestier par notification en date du 07 juillet 2022.

Les véhicules étaient attendus au 28 février 2023 au plus tard.

Le grand véhicule IVECO a été réceptionné le 27 novembre dernier. Le second destiné au portage de repas au domicile des personnes âgées devrait être livré semaine 50 (11 décembre).

7. Repas à destination du personnel communal

Lancé à la rentrée de septembre 2023, les repas livrés en lunch box à destination du personnel communal de l'hôtel de ville et des crèches de Fondettes semblent donner satisfaction.

Une moyenne de 760 repas par mois est recensée dont 160 pour la crèche de la Poupardière et 100 repas pour les agents de la Dorlotine.

8. Conseil départemental : Groupement de commandes pour la fourniture de viandes, volailles, œufs et ovoproduits

Par courrier du 23 novembre dernier, Madame Nadège ARNAULT, Présidente du Conseil Départemental, nous proposait l'adhésion à l'un des nouveaux lots proposés pour la fourniture et la livraison de volailles, d'œufs et d'ovoproduits.

Au regard de l'appel d'offres de denrées alimentaires du syndicat, il sera proposé d'adhérer aux lots de volailles fraîches labellisées et/ou bio réfrigérées et ovoproduits labellisés et/ou bio.

La séance est levée à 18H00.

FAIT A FONDETTES, le 11 décembre 2023

Publié le 11 décembre 2023